

Pour une démocratie québécoise à l'image de sa population

Mémoire présenté à la Commission spéciale en vue de l'étude de l'avant projet de loi remplaçant la loi électorale par Chantal Maillé, professeure, Université Concordia.

Chantal Maillé
Cmaill@vax2.concordia.ca
Décembre 2005.

Présentation

C'est à titre de politologue, professeure de Women's Studies à l'Université Concordia et chercheure sur les questions autour de femmes et politique que nous soumettons ce mémoire à la Commission spéciale sur la loi électorale de l'Assemblée nationale. Nous avons participé, à titre d'experte universitaire, aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, en 2003. Enfin nous avons rédigé plusieurs ouvrages et études sur la question de la participation des femmes à la politique, au Québec et au Canada.

La démocratie québécoise, un *work in progress*

La participation des citoyens à la vie parlementaire doit trouver de nouvelles voies. C'est en effet en offrant des échanges riches et des lieux d'échange bien intégrés à la vie démocratique que l'on peut assurer l'enrichissement de la démocratie. La démocratie ne peut être que représentative, elle doit aussi être participative. Nous entérinons le principe énoncé dans le projet global de réforme des institutions démocratiques de fournir des moyens aux citoyens de mieux interagir avec l'Assemblée nationale, grâce à de nouvelles procédures en matière de pétitions et de participation. L'ouverture des consultations à l'extérieur de l'enceinte de l'Assemblée nationale va dans le sens d'un renforcement des possibilités d'échange, tout comme la possibilité d'utiliser des vidéoconférences. Enfin, la proposition visant à valoriser le rôle parlementaire du député, à travers la tenue d'un plus grand nombre de votes libres, peut offrir de nouvelles voies pour l'enrichissement des échanges démocratiques.

Le manque de diversité dans la composition des parlementaires

L'homme québécois blanc et francophone a composé l'essentiel de la représentation parlementaire québécoise. Si certaines conditions historiques peuvent expliquer cet état de fait, nous saluons l'initiative dans

l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale de proposer des mesures visant à inciter les partis politiques à solliciter davantage de candidatures de femmes, de minorités et, bien sûr, de femmes provenant des minorités. La sur-représentation d'un groupe de la population, les hommes blancs, parmi les élites politiques québécoises, s'est faite au détriment d'autres groupes: les hommes provenant des minorités et les femmes. S'il n'y a pas que les femmes qui sont sous-représentées au sein des institutions politiques québécoises, comment expliquer la sous-représentation des hommes de couleur, sinon que par référence à une discrimination systémique, qui de la même façon tend à reproduire l'image que le candidat idéal est un homme blanc? Comment expliquer que dans les pays où l'on a adopté des mesures incitatives visant à faire élire davantage de femmes il s'est immédiatement trouvé des femmes pour se porter candidates? Ce parallèle suggère qu'il faut dépasser les explications traditionnelles de la sous-représentation politique des femmes selon laquelle cette situation serait le résultat de carences individuelles chez celles-ci ou encore à mettre sur le compte de responsabilités familiales incompatibles avec l'exercice de la politique.

La recherche sur l'engagement des femmes par rapport à la politique traditionnelle propose habituellement deux grands types d'explication, l'une de nature psychologique, et l'autre de nature structurelle pour ce qui est de la présence encore faible des femmes élues dans les parlements. Trop souvent, les études électorales cherchent à expliquer la faible présence des femmes dans les lieux traditionnels d'exercice du pouvoir

politique à partir de l'hypothèse d'une socialisation commune aux femmes et qui serait peu compatible avec les exigences de la vie politique. Selon cette hypothèse, les hommes et les femmes sont socialisés différemment à travers les institutions que sont la famille, l'école et l'environnement et font l'apprentissage de rôles sociaux qui seraient, dans le cas des femmes, peu compatibles avec ce qui est défini comme a priori dans le recrutement politique. Le problème proviendrait donc des femmes elles-mêmes et non des institutions politiques. Ce type d'explication universalisante postule que la socialisation produit une culture commune homogène de laquelle il est impossible de se distancer. Mais l'aspect le plus insidieux de ce type d'explication c'est qu'il postule que la faible présence des femmes dans les lieux de pouvoir doit être comprise comme l'expression de lacunes dans les compétences des femmes, et non comme l'expression d'un système politique reproduisant cette exclusion des femmes. Le parallèle de la sous-représentation des hommes provenant des minorités ethno-culturelles dans les institutions politiques québécoises apporte une perspective comparative intéressante pour appuyer l'hypothèse que la sous-représentation des femmes dans les structures politiques doit être comprise comme la résultante d'une forme de discrimination systémique présente au sein des institutions politiques, laquelle reproduit le modèle du politicien blanc, éduqué, appartenant à la classe moyenne, modèle qui a prévalu lors de l'instauration des institutions politiques de la démocratie représentative. Nous défendons donc l'hypothèse que la faible présence des femmes au sein des institutions politiques ne saurait être comprise à partir les explications traditionnelles qui mettent l'accent sur les

responsabilités familiales, la socialisation ou l'incompétence politique.

Le mythe de l'incompatibilité politique-responsabilités familiales

Selon ce mythe, c'est le rôle prépondérant des femmes dans la famille et l'éducation des enfants qui serait la principale explication à leur faible présence dans les lieux de pouvoir. Les responsabilités familiales seraient incompatibles avec l'exercice de la politique active. Dans les faits, le Québec a l'un des plus bas taux de fertilité au monde, bien plus bas que celui des pays nordiques où il y a beaucoup plus de femmes élues en politique au niveau national; depuis le milieu des années 1980, on compte moins de 5% de familles canadiennes avec cinq enfants ou plus, et près de 20% des femmes au Canada n'ont pas d'enfants et n'en auront jamais. Dans les faits, les femmes consacrent aujourd'hui une proportion bien plus minime de leur vie aux responsabilités familiales qu'il y a 50 ans. Selon les auteurs Gee and Kimball,¹ les femmes nées entre 1951 et 1960 auront passé une moyenne de 23,6 années de leur vie mariées et sans responsabilités familiales. Et cela, c'est sans compter les femmes qui n'ont pas d'enfants, celles qui ne sont pas mariées, ou celles qui sont en politique et qui ont de jeunes enfants. Et pendant combien d'années une femme qui a un

¹ Cité in Susan MacDaniel, «The Changing Canadian Family: Women's Roles and the Impact of Feminism», in *Changing Patterns*, p. 103-128.

seul enfant serait-elle empêchée de faire de la politique active? En bref, il faudrait revoir cette explication fourre-tout qui a l'avantage de faire reposer le problème de la faible présence des femmes dans les lieux de pouvoir sur les femmes elles-mêmes.

La thèse d'une socialisation déficiente

Comment expliquer que les femmes ont réussi, malgré une socialisation dite déficiente, à conquérir tous les autres secteurs de la société, et plus particulièrement le monde de l'éducation universitaire et le monde du travail? L'un des postulats derrière l'explication d'une socialisation déficiente c'est l'existence d'une socialisation commune pour toutes les femmes, qui produirait un sentiment partagé d'incompétence par rapport aux institutions politiques. On peut opposer à cette explication l'engagement massif des femmes québécoises dans le mouvement des femmes, qui fait office de Parlement parallèle des femmes². Mentionnons également les très nombreuses initiatives qui ont marqué le 20^e siècle pour ce qui est de l'apprentissage par les femmes d'une culture politique, comme les cours d'éducation à la vie civique qui ont été mis sur pied dans les années 1920 au Québec pour permettre aux femmes, et seulement aux femmes, de mieux comprendre le fonctionnement des institutions politiques suite à l'obtention du droit de vote au niveau fédéral. Ces cours ont donné à bon nombre de femmes du Québec des

² Selon l'expression de la politologue Jill Vickers, voir Jill Vickers, Pauline Rankin et Christina Appelle, *Politics as if Women Mattered*, Toronto, University of Toronto Press, 1993.

connaissances politiques et philosophiques sur la politique qui n'ont eu aucun équivalent pour les hommes.³ Il faut également prendre en considération la scolarisation des femmes et le fait qu'en ce moment elles forment la majorité des étudiants universitaires, et qu'elles sont également en majorité dans le segment le plus jeune des professions qui sont considérées compatibles avec l'exercice de la politique, comme le droit, mais aussi le journalisme, les communications, les sciences sociales, l'enseignement. Les femmes, pour ce qui est de leur éducation, ont bel et bien réussi à mettre de côté les stéréotypes qui les renvoyaient au privé et qui les confinaient à certaines disciplines, ce qui nous autorise à questionner l'hypothèse de la socialisation pour expliquer la faible présence des femmes dans les lieux de pouvoir.

La thèse d'un manque d'intérêt

Comment expliquer que les femmes ont investi et continuent d'investir de façon aussi massive le mouvement des femmes, au point d'en faire le lieu d'exercice de la politique au féminin? En Europe de l'Ouest comme en Amérique du Nord, les femmes participent davantage aux mouvements pour le changement que les hommes, alors que les hommes sont largement surreprésentés dans les officines de la

³ Voir Yolande Cohen et Chantal Maillé, «Les cours d'instruction civique de la Fédération Nationale Saint-Jean Baptiste. Une voie d'accès à la citoyenneté politique pour les femmes du Québec», *Recherches Féministes*, vol. 12, no. 2, 1999, p. 39-59.

politique formelle. Mais il serait faux de penser que les femmes ont choisi sciemment le champ des mouvements sociaux plutôt que celui de la politique formelle. Il faut plutôt comprendre cette division comme étant le résultat de la marginalisation, au sein des arènes politiques traditionnelles, des femmes et des questions pour lesquelles les femmes se sentent interpellées. Les mouvements de femmes représentent des valeurs et des revendications qui ne sont pas intégrées dans le système politique traditionnel des démocraties libérales.

Pour une Assemblée nationale véritablement plurielle

Bien que le Québec ait atteint un pourcentage significatif de femmes élues depuis les élections de 2003, l'on ne peut postuler que les pourcentages de femmes élues seront en croissance constante dans les élections à venir. Nous reprenons l'analyse du groupe *Féminisme et démocratie*: la sous-représentation des femmes à l'Assemblée nationale est comme une maladie chronique. Plus de 60 ans après avoir obtenu le droit de vote et d'éligibilité, les femmes ne constituent encore que 32% de la députation.⁴

Par ailleurs, la question de la faible présence des minorités à l'Assemblée nationale, et encore davantage

⁴ Collectif Féminisme et démocratie, *Afin que le nouveau mode de scrutin constitue une réelle avancée pour la démocratie!*, juin 2005, p.11.

celle de femmes provenant des minorités, apparaît comme un problème de légitimité. Nous saluons l'initiative de l'avant-projet de loi, qui reconnaît explicitement l'importance de ces enjeux et suggère des mesures incitatives visant une représentation plus équitable des minorités à l'Assemblée nationale. Le projet de réforme des institutions démocratiques fait en effet l'analyse que ce sont les partis politiques qui sont les acteurs déterminants en fait de représentation politique, et qu'ils doivent ainsi être les premiers visés par une mesure ayant pour objet d'améliorer la représentation politique des minorités, puisque ce sont les partis politiques qui sélectionnent les personnes qui siègeront à l'Assemblée nationale.

Cependant, les mesures incitatives proposées dans le but d'inciter les partis politiques à solliciter davantage de femmes et de minorités nous semblent insuffisantes, compte tenu de l'importance que nous accordons à cette question et considérant les efforts qui sont faits au plan international pour renverser l'exclusion de ces groupes des lieux d'exercice du pouvoir.

L'avant-projet préconise deux façons d'obtenir une représentation plus équitable, soit la majoration du financement des partis politiques, si ceux-ci ont présenté plus de 30% de femmes, ainsi que la majoration du remboursement des dépenses

électorales des candidates ayant obtenu au moins 15% des suffrages.

De telles mesures, strictement incitatives, risquent d'avoir un impact très marginal sur les objectifs, et n'envoient pas le signal que ces enjeux deviennent prioritaires pour l'atteinte d'une démocratie pluraliste. Compte tenu de l'importance d'en arriver à une composition pluraliste de l'Assemblée nationale, l'adoption de mesures plus dynamiques pourrait permettre d'atteindre ces objectifs plus rapidement. Pour y arriver, il faudrait envoyer un signal clair, indiquant que le Québec entend dorénavant prioriser l'obtention de résultats significatifs quant à la diversification des élus à l'Assemblée nationale.

En ce sens, nous demandons que la loi comprenne des mesures qui témoignent d'un engagement ferme envers les objectifs d'atteindre une représentation équitable dans sa composition en termes de genres et de groupes ethniques.

Le mode de scrutin

Le mode de scrutin est un enjeu fondamental pour la qualité de la vie démocratique. Le nouveau mode de scrutin qui est proposé dans l'avant-projet de loi aurait comme effet de donner le statut de parti gouvernemental au Parti libéral du Québec, comme

l'ont soulevé les analyses des professeurs Diane Lamoureux et Henry Milner dans leurs présentations à la Commission spéciale sur l'avant-projet de loi électorale.

Un mode de scrutin proportionnel pourrait corriger certains défauts du mode de scrutin uninominal à un tour en vigueur, mais le modèle mixte qui est sur la table dans l'avant-projet de loi ne garantit pas l'expression du pluralisme politique qui s'exprime au niveau du vote ni le respect de la volonté populaire. Il faudrait modifier la proposition actuelle pour introduire un mécanisme qui calcule tous les votes obtenus par tous les partis pour l'ensemble du Québec et non pas simplement au niveau de chaque district, et attribuer les sièges compensatoires selon le pourcentage de votes obtenu pour chaque parti à l'échelle nationale.

Liste des recommandations

1- Nous suggérons de considérer des mesures ciblant l'atteinte d'objectifs comptant les pourcentages de

femmes et de minorités élues, et non les candidatures.

- 2- Que le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques fasse en sorte que la Réforme de la Loi électorale qui sera adoptée oblige les partis politiques à se doter d'une liste nationale comportant un nombre égal de femmes et d'hommes, inscrits en alternance, en commençant par une femme**
- 3- S'assurer que la composition des listes nationales tienne compte obligatoirement de la diversité ethnoculturelle et donc proposer des mesures plus contraignantes afin que les partis politiques inscrivent des candidatures issues de la diversité ethnoculturelle en bonne place sur les listes.**
- 4- Que le gouvernement oblige tous les partis politiques à se doter d'un plan d'action prévoyant l'adoption de mesures concrètes pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale.**
- 5- Que le gouvernement oblige les partis politiques à se doter d'un plan d'action prévoyant l'adoption de mesures concrètes pour atteindre la représentation équitable de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale et exiger des partis politiques qu'ils fassent rapport annuellement au Directeur général des élections.**

6- Que l'avant-projet de loi soit modifié pour introduire un mécanisme qui calcule tous les votes obtenus par tous les partis pour l'ensemble du Québec et non pas simplement au niveau de chaque district, et attribuer les sièges compensatoires selon le pourcentage de votes obtenu pour chaque parti à l'échelle nationale.